



Regards sur les inégalités femmes-hommes : La parité en politique s'améliore

En Martinique, la représentativité des femmes parmi les élus s'améliore, même si les progrès sont surtout visibles là où la parité est imposée par la loi. Les assemblées locales comptent désormais presque autant de femmes que d'hommes. En revanche, encore peu de Martiniquaises accèdent aux postes à responsabilité. En se féminisant, les conseils municipaux se sont par ailleurs rajeunis.

Lise Demougeot

La représentativité des femmes parmi les élus est plutôt bien respectée en Martinique. Le modèle matrifocal antillais, qui place les femmes au centre de la structure familiale, semble gagner la vie publique en participant à l'amélioration de la représentation des femmes en politique. Ainsi, la féminisation des élus est plus élevée dans la région qu'au niveau national.

La parité plutôt bien respectée dans les assemblées locales

Plus de 70 ans après leur accession au droit de vote et 20 ans après l'inscription dans la Constitution française du principe d'« égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », les femmes sont de plus en plus présentes en politique. Si la parité avec les hommes n'est pas toujours atteinte, la part d'élues dans les différents scrutins est en nette progression depuis le début des années 2000, notamment grâce au vote de plusieurs lois. Dans les conseils municipaux martiniquais, la parité est quasiment atteinte. Pour les élections municipales, la règle

d'alternance stricte femme-homme sur les listes électorales s'étend, depuis 2013, à toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Actuellement, dans ces communes, le taux de féminisation des élus est de 48 %, tandis que dans les communes de moins de 1 000 habitants (Fonds-Saint-Denis et Grand'Rivière), il y a à peine un tiers de conseillères municipales.

Dans les trois intercommunalités de Martinique (communautés d'agglomération du Pays Nord, du Centre et de l'Espace Sud), où aucune loi n'impose de manière directe la parité, il y a 40 % de conseillères communautaires contre seulement 31 % au niveau national. La composition de ces assemblées reflète des pratiques qui favorisent les hommes, puisque les partis politiques présentent majoritairement des têtes de liste masculines aux élections municipales.

Pour les élections régionales, l'alternance stricte femme-homme s'applique également. La collectivité territoriale de Martinique respecte ainsi la parité au sein de son assemblée avec 25 femmes pour 26 hommes.

1 Dans les DOM, les assemblées d'élus sont bien plus féminisées

Part de femmes par type de mandat politique en 2018 (en %)

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
Conseillers régionaux / territoriaux	49*	49	45	51	50	48
Conseillers communautaires	40	44	43	47	45	31
Conseillers municipaux	47	49	48	47	47	40
Communes de plus de 1 000 habitants	48	49	49	47	47	47
Maires	6	25	24**	4	12	17
1er adjoints	38	28	35	36	24	29
2nd adjoints	55	48	40	70	65	38

* assemblée de la collectivité territoriale hors conseil exécutif

** sur 21 communes guyanaises hors Régina en février 2019

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

Les postes de pouvoir, encore très largement masculins

Une fois élues, les femmes accèdent encore rarement aux plus hautes responsabilités. En l'absence de contraintes légales, les mandats électoraux et les fonctions électives de pouvoir (présidences et vices-présidences d'assemblées) restent encore masculinisés.

A la tête des municipalités martiniquaises, la parité est loin d'être atteinte. Seules 6 % des mairies sont dirigées par des femmes. Cela représente seulement deux communes sur les 34 que comprend la région. Cette forte disparité est beaucoup moins marquée au niveau national (17 %). En Martinique comme en France, plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes. Elles sont 38 % parmi les premiers adjoints et 55 % parmi les seconds adjoints, contre, respectivement, 29 % et 38 % en France métropolitaine.

La présidence des trois intercommunalités de Martinique est assurée par un homme ce qui diffère peu du niveau national où les femmes ne sont que 8 %. Les vices-présidences sont, de la même façon, très majoritairement masculines. Le conseil exécutif est également présidé par un homme mais respecte la parité.

Dans les chambres basse et haute du Parlement, les femmes martiniquaises sont néanmoins bien représentées. Elles occupent la moitié des sièges martiniquais à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Au niveau national, avec 39 % de députées et 32 % de sénatrices, la parité est encore loin d'être atteinte, mais elle progresse. Il y a 20 ans encore, l'Assemblée nationale ne comptait que 10 % de femmes et le Sénat 6 %.

Des femmes élues plus jeunes que les hommes

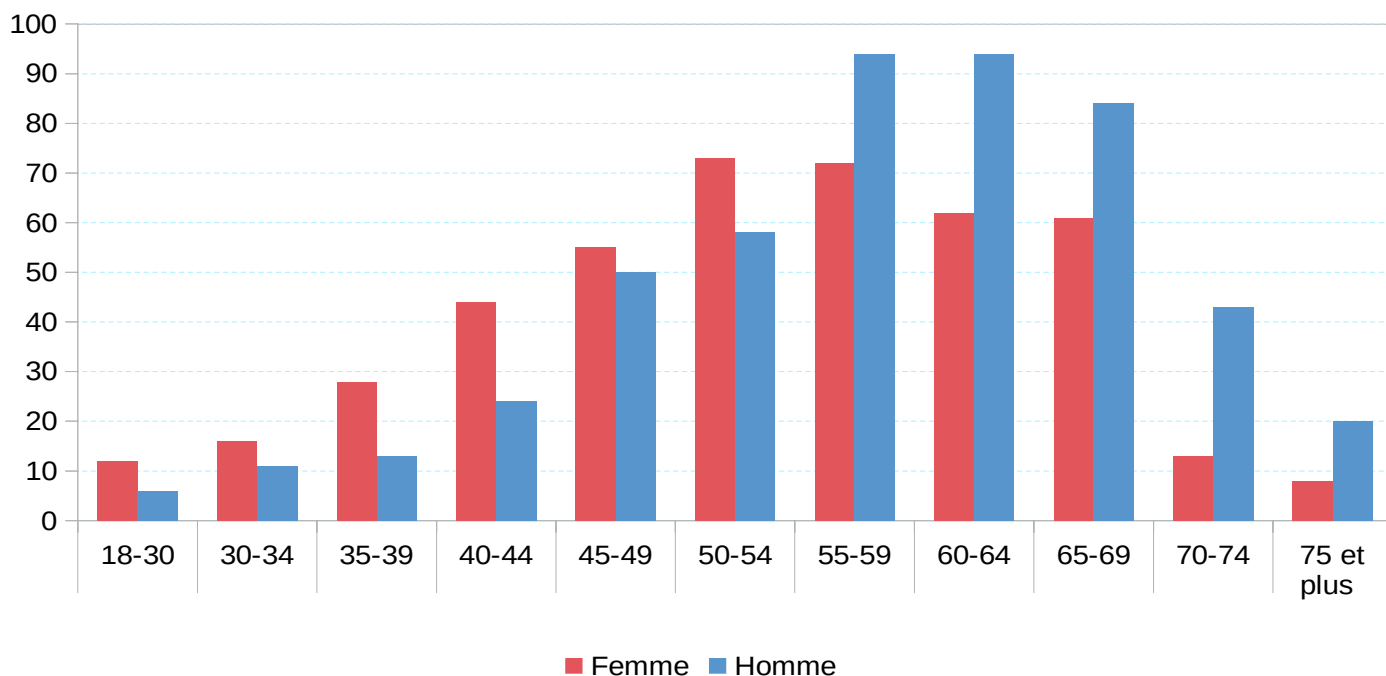
Les femmes élues sont généralement plus jeunes que leurs homologues masculins. En Martinique, au sein des conseils municipaux, elles représentent la majorité des élus de moins de 55 ans : 6 sur 10 sont des femmes (figure 2). C'est l'inverse pour les tranches d'âges supérieures : 6 élus de 55 ans ou plus sur 10 sont des hommes.

Au niveau national, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les élus municipaux, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

En moyenne les femmes conseillères municipales de Martinique ont 53 ans, soit 5 ans de moins que leurs homologues masculins dont la moyenne d'âge est de 58 ans.

2 En Martinique, plus de femmes parmi les jeunes élus locaux

Répartition des élus municipaux selon le sexe et l'âge (en effectif)



Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

Service territorial de Martinique
Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe
CS 10641
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2417-0798
© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- « Femmes et hommes, l'égalité en question », Insee Références, édition 2017.
- « Les grandes étapes de la parité en politique » Site du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de la lutte contre les discriminations. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/parite-et-responsabilites-politiques/des-lois-pour-inciter/les-grandes-dates-de-la-parite/>
- « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? » État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, février 2017.
- X. Niel, « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 131, mars 2019.
- X. Niel, « La part des femmes dans les conseils communautaires en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 132, mars 2019.




Insee
Mesurer pour comprendre
Martinique